

# RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 447LBM0201

**27 RUE HENRI GUILLAUMET** 

MODULE 447LBM0201 77400 LAGNY SUR MARNE





# A \ INFORMATIONS GENERALES

# A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	27 RUE HENRI GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:		Porte :	MODULE 447LBM0201
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	ОРН77	Documents remis :
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :

### A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
	447LBM0201	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	21/02/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle	AXA France
		:	
Par:	Mohamed HANNOU	Adresse assurance :	
N° certificat :	CPDI4755		313 Terrasses de l'Arche
Date d'obtention :	08/02/2018		92727 NANTERRE CEDEX
Organisme certificateur:	I.Cert	N° de contrat d'assurance :	10158549604
	Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue	Date de validité :	31/12/2019
	de la Terre Victoria - 35760 SAINT		
	GREGOIRE		

# B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 06/03/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Mohamed HANNOU** 





# C\ SOMMAIRE

# Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	11
ATTESTATION(S)	13
CERTIFICAT DE COMPETENCES	14



# D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NFANT				



# Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

#### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé "dossier amiante – parties privatives "comprenant les informations et documents suivants:

- 1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
- 2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

# E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER				
Flocages				
Calorifugeages				
Faux plafonds				



### F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

#### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

#### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

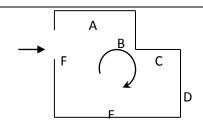
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



### G\RAPPORTS PRECEDENTS

**NFANT** 



# H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	RC		OUI
Placard	RC		OUI
Chambre 2	RC		OUI
Chambre 1	RC		OUI
Séjour	RC		OUI
Chambre 3	RC		OUI
Salle de bains	RC		OUI
WC	RC		OUI
	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI



### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	METALLIQUE		
Placard	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Chambre 2	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit		PVC	
Chambre 1	Béton	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Séjour	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Chambre 3	Béton	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit		PVC	
Salle de bains	Carreaux de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
WC	Carreaux de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
	Carreaux de plâtre				Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Cuisine	Carreaux de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage



### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

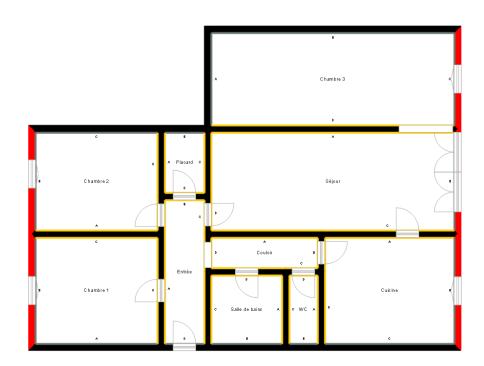
PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT							
					750	· Zana da Simili	tudo d'Ouvrago

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage,	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

# ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

### ANNEXE 2 - CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



Rapport N°: 447LBM0201 21/02/2019







Murs amiantés

Prélèvements de sol amianté

Prélèvements de plafond amiantés

Prélèvements de plafond non amiantés

Prélèvements de mur amiantés

Prélèvements de mur amiantés

Prélèvements de mur non amiantés

X Autres types de prélèvements amiantés

X Autres types de prélèvements non amiantés

X Sols amiantés

Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés

Conduits amiantés

Conduits non amiantés



### ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât, R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGORE CEDEX Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-16555 EN DATE DU 01/03/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

> Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Cisent: AGENCE EH IDF - (COMPTE MATERIAUX)
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
2 rue Traversière
78580 LES ALLUETS LE ROI

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 25/02/2019

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prèlèvement et montage adapté sur lame de microscopie - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai : (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : 17085) : (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : 17286)

Résultat(s)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Résultat / Variété d'am		
Réf dossier elient :	447LBM020101 - 27 GUILLAUMET 77400 447LBM0201P001 / I / Placard Mur B	LAGNY SUR MARNE OGEMENTS COLLECTIFS	Réféchantillon IIGA: IID71902-50618  Description IIGA: Enduit plâtreux blanc en vrac			
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc en vrac</li> </ul>		META(I)	1	01/03/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier chent :	GUILLAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE					
Enduit plätreux blanc en vrac + META (1) papier peint non séparable		META(I)	2	01/03/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client :	447LBM020101 - 27 GUILLAUMET 77400 447LBM0201P003 / I / Chambre 1 Pla	Rèf échantillon ITGA : IT071902-50620  Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac				
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac</li> </ul>		META (1)	1	28/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier elient :	447LBM020101 - 27 RUE HENRI Réf échantillon ITGA: IT071902-50621 GUILAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE 447LBM0201P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS Description ITGA: Enduir plâtreux blanc en vrac / Papier peint en faible / Salle de bains Mur B Enduir bêton quantité en vrac					
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc en vrac + papier peint en faible quantité en vrac non séparable</li> </ul>		META(I)	3	01/03/2019	Amiante non détecté / -	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 aus
DTA 164-01 rev 07

Page 1/2



#### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-16555 EN DATE DU 01/03/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante	
Réf dossier client :	447LBM020101 - 27 RUE HENRI Réféchantillon ITGA : ITO71902-50622  GUILAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE  447LBM0201P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Papier peint en faible ouantilé en vrac					
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc papier peint en faible vrac non séparable</li> </ul>		META (I)	j i	quantité 28/02/2019	Amiante non détecté / -	
Rêf dossier client : Rêf êchantillon client :		0 LAGNY SUR MARNE LOGEMENTS COLLECTIFS	Réféchantillon II Description ITGA		TO71902-50623 åtreux blanc en vrac	
Finduit plâtreux blanc	en vrac	META(I)	31	28/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client :  Réf échantillon client :  Dalle dure cassante g	4471BM0201-01-27 RUE HENRI GÜILAUMET 77400 LAGNY SUR MARNE  4471BM0201P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS  / Entrée Sol Dalle de sol  RETA(2)  1 28/02/2019 Amunite non détecté / -					
polymère jaune non s						
* Ragréage gris		META(1)	1	01/03/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client :		0 LAGNY SUR MARNE LOGEMENTS COLLECTIFS	Réféchantillon II Description ITGA		T071902-50625 ent souple beige / Colle polymère jaune / gris	
	eige	META(I)	1	28/02/2019	Amiante non détecté / -	
* Revêtement souple b			S S1 3	28/02/2019	Amiante non détecté / -	
* Revêtement souple b * Colle polymère jaune + ragréage gris	non séparable	META(1)	1	200 020 2012		
* Colle polymère jaune	447LBM020101 - GUILLAUMET 7740 447LBM0201P009		Réféchantillon II Description IIGA	GA: I	T071902-50626 bitamineux noir	

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07



### ATTESTATION(S)



#### Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 21 ROUTE D ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET

ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS
LES PEINTURES ( DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX, / DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VIRILETTES, LYCTUS )
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (
LO ALIER)

LOI ALUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET
REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES
SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223
DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET
SUIVANTS FDXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES
TAMMELIBI ET REATIC, SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES ( ENRINNT )
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE RISS EN COMPTE DE LA

LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

**ETAT DES LIEUX LOCATIFS** 

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILIROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE INGNOSTIC RADON: UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DES LES CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES
COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU
LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A

L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN
PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS
RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC
STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODICUE ET INITIALE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES



La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La présente attestation est valable du 1<sup>88</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salantés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents viées aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquell ils er défre. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018 Pour la compagnie





# CERTIFICAT DE COMPETENCES



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur HANNOU Mohamed

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 08/02/2018 - Date d'expiration: 07/02/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 19/02/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de létat de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autrique ceux relevant de la mention.

\*\*Mostors de repenage des materiaux et produits de la rate e et de materiaux et produits de la site e ve evaluations periodiques de retat de comensacion des materiaux et produits de la site e vant des produits de la site e vant de se valuations periodiques de retat de comensacion des materiaux et produits de la site e vant de se produits de la site e vant de se

Avere du ju. Tovermes autri moutre certain es c'aver ou c'articulor des completines des présons prépares operativa des contrais on requie d'exception partie de la constitue de la completion de

Certification de personnes
Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTE
CERTIFICATION
DISPONIBLE SUR
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev1